

Paysannes, en avant !

Nous sommes combien dans les fermes ? Quel statut avons-nous ? Quelle implication dans la vie politique, associative, syndicale ? Et à la Conf' ? Qu'est-ce qu'on y fait ? À quels postes ? Comment arrive-t-on à se faire entendre ?

Jusque-là, nous n'avions jamais parlé de nous de cette manière, même dans notre journal ! Depuis dix ans, il n'y a pas eu de dossier sur la place des paysannes. Le précédent date de 2008, c'est le numéro 235. Relisez-le : il est passionnant !

Et donc une mise à jour s'impose.

Car la société bouge. Depuis l'affaire Weinstein, les femmes s'expriment, se rebiffent, communiquent, bref, elles reviennent sur le devant de la scène... (pour combien de temps ?)

Nous les paysannes, avons aussi des choses à dire. Qu'il s'agisse de notre statut social ou de notre place en tant que femmes au sein des instances, rien n'est jamais acquis.

La volonté de la commission « femmes » de la Confédération paysanne était de parler de nous sans pathos ni complaisance, en s'appuyant sur des écrits étayés et bien référencés. Nous avons conscience d'être attendues au tournant, mais nous savons aussi nous regarder avec recul et humour.

Nous méritons d'être reconnues avec nos qualités, nos différences, notre droit à l'erreur, notre complémentarité. Nous refusons d'être considérées comme un mal nécessaire, « à cause de la parité ».

Le dossier s'ouvre à des autrices qui se sont penchées sur la place des femmes dans l'histoire et

dans la société : le savoir est un préalable à la compréhension. Michèle Riot-Sarcey nous invite à voyager dans le temps pour nous expliquer l'histoire du féminisme, Clémentine Comer s'est penchée durant trois ans sur l'activité des femmes dans le milieu paysan breton, Éliane Viennot s'est interrogée sur la dérive de la langue française vers le masculin, et tout au long du dossier on retrouve les femmes qui luttent et s'interrogent. Toutes les expériences racontées dans « Bécassine » (p. VI) sont vécues. Merci à celles qui ont témoigné et pardon d'avance à celles qui ne retrouvent pas leurs anecdotes...

La commission « femmes » s'est enrichie de jeunes paysannes motivées, ça donne la pêche !

Les luttes de la Conf' et – mondialement – de la Via campesina étaient notre histoire commune, avec des récits croustillants ! Toute ressemblance avec des faits réels n'est pas totalement fortuite...

L'humour vient au secours des inégalités, avec des extraits de la bande dessinée en cours d'écriture par un groupe de « super paysannes ».

Et puis – faut-il le rappeler ? – nous avançons ensemble, et pas en concurrence avec les

hommes. Comme disait une responsable de la Via campesina : « Lorsqu'une femme avance, aucun homme ne recule ».

Véronique Léon,
paysanne en Ardèche

Grâce à la Conf' le statut de « conjointe-collaboratrice » a été obtenu en 1999 !

Pour les droits des paysannes je voudrais dire :

La réforme de la SMI permet aux femmes de s'installer même sur une petite surface !

Aujourd'hui, 1/3 de femmes doit obligatoirement être élu aux Chambres !



État des lieux Un demi-million d'actives agricoles

Qu'elles soient exploitantes, associées ou salariées, les femmes n'ont pas déserté les fermes françaises ! En 2016, elles étaient 110 000 cheffes d'exploitation, 26 000 collaboratrices d'exploitation et 409 000 salariées agricoles. Soit un peu plus d'un demi-million d'actives agricoles.

« Les agricultrices ont longtemps été des travailleuses invisibles, absentes des statistiques ; elles ne travaillaient pas, elles aidaient leurs maris », explique un rapport du Sénat sur la question. Publié en juillet 2017 par six sénatrices, le rapport fait le point sur « celles qui font le choix de la profession agricole » et qui représentent un quart des cheffes d'exploitation et des co-exploitantes.

Nous avons ainsi quelques données pour dresser un portrait de ces paysannes. Elles s'installent bien souvent sur des exploitations déjà existantes, auparavant dirigées par un homme : c'est notamment le cas lors d'un transfert entre époux et épouse. De fait, l'âge moyen des cheffes d'exploitation est de 51,5 ans, et plus de 4 exploitantes sur 10 ont plus de 55 ans. Mais un processus de féminisation est en cours : un

tiers des nouvelles installées sont des femmes. Dans l'enseignement agricole, elles sont désormais 37 % dans les filières de production ; elles étaient moins de 10 % il y a quarante ans.

En 2014, près d'un tiers des exploitations et entreprises agricoles sont gérées par au moins une femme comme exploitante ou co-exploitante. Les femmes dirigent majoritairement – pour 59 % d'entre elles – des structures de forme sociétaire, associées fréquemment à des co-exploitants de sexe masculin. Elles sont établies en EARL dans 26,5 % des situations et en Gaec pour 17 % d'entre elles. Les paysannes sont très présentes dans l'élevage de chevaux (44,2 % de femmes), de volailles et de lapins (35,3 %), de brebis et de chèvres (31,1 %). Les activités prédominantes des hommes demeurent inchangées : cultures céréalières, cultures légumineuses, cultures spécialisées et élevage de bovins.

Le rapport du Sénat dénombre également 175 000 conjointes de chefs d'exploitation : 26 000 sont reconnues sous le statut de conjointes collaboratrices. Sur les 150 000 restantes, la plupart sont salariées dans l'exploitation. Mais entre 2000 et 5000 femmes seraient sans statut : « une question préoccupante pour leur protection sociale », souligne les rappor-

teuses. Les femmes représentent également 36 % des salarié-es agricoles, mais elles souffrent de conditions de travail moins favorables que leurs collègues masculins : temps partiels répandus, écarts de rémunération horaire, CDD courts...

À l'instar des agriculteurs, il y a de moins en moins d'agricultrices : l'effectif des cheffes d'exploitation a diminué de 22 % depuis 2010. C'est aussi parce que de plus en plus de conjointes s'investissent dans des métiers en dehors de la ferme familiale : la part des épouses d'exploitants qui exercent une autre profession est passée de 23 % en 1979 à 47 % en 2003. Et le nombre de conjointes collaboratrices ne cesse de diminuer.

« Auparavant, la pérennité des exploitations impliquait un fort investissement, elle mobilisait les ressources de l'ensemble du groupe familial et engendrait une délégation du travail aux femmes », écrit la sociologue Sabrina Dahache, citée dans le rapport. « L'individualisation des activités et des carrières professionnelles dans les couples modifie l'équation professionnelle et familiale de l'agriculture où le travail professionnel et le travail domestique des femmes ne constituaient qu'un seul et même travail, celui de l'épouse. » ■

Lorène Lavocat

Les paysannes à la Conf'

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2018, la commission « femmes » de la Confédération paysanne a lancé une enquête interne « Comptons-nous ! » afin d'objectiver la place des paysannes dans nos réseaux.

La Conf' a ouvert ses portes à une commission « femmes », a intégré le principe de la parité, est fortement mobilisée pour obtenir un statut unique pour sortir les paysannes des statuts précaires, mais elle ne s'était pas encore penchée sur la réalité de ses réseaux. Les articles dans cette double page de Clémentine Comer et Lorène Lavocat nous donnent à voir la place des femmes dans le monde paysan. Mais qu'en est-il à la Conf' ? À peine trois mois après le lancement de l'enquête, les premiers retours ne permettent pas encore d'avoir une vision exhaustive mais donnent de premiers éléments. Nous nous intéressons ici exclusi-

vement aux Confédérations paysannes départementales dont 22 ont répondu de manière complète (soit environ 20 % des structures). 27 % des 2101 adhérentes que comptabilisent ces départements sont des paysannes (moins de 20 % pour 4 départements et plus de 30 % pour 6). Sur ces 22 départements, 12 femmes occupent des mandats (porte-parole, trésorière ou secrétaire générale) pour 66 mandats potentiels. Parmi celles-ci, 5 sont trésorières, 4 sont secrétaires générales (dont deux en binôme avec un homme) et 3 sont porte-parole (dont 2 dans le même département, avec une des secrétaires générales). Au total, 315 paysannes constituent ces comités départementaux, dont 67 femmes, soit 21 %. 4 comités départementaux ne comptent qu'une seule femme pour des groupes allant de 7 à 12 personnes. Cette première ébauche est évidemment incomplète mais donne des ordres de grandeur sur un échan-

tillon assez représentatif, à affiner bien sûr quand cette enquête sera bouclée. ■

Suzie Guichard, animatrice nationale de la commission « femmes »

Dans les autres syndicats :

Fnsea

- 2 agricultrices sur 26 membres au bureau.
- 11 agricultrices sur 69 membres au conseil d'administration.
- 7 présidentes 96 FDSEA.
- La commission nationale des agricultrices, déclinée aux échelons départementaux, existe depuis 1957.

Coordination rurale

- 3 femmes sur 10 membres du comité directeur restreint (bureau).
- 1 femme sur 9 membres du comité directeur élargi.
- La section « agricultrices » est l'une des quinze sections thématiques du syndicat.

Focus : Les paysannes dans les organisations agricoles bretonnes

Une étude statistique a été réalisée par la sociologue Clémentine Comer sur l'évolution de la place des femmes dans les organisations agricoles de Bretagne, entre 1990 et 2015.

L'étude se fonde sur les archives de 39 organisations agricoles bretonnes (syndicats, chambres, MSA, coopératives, services de remplacement, groupes de développement...). Les données permettent de tracer les évolutions du pourcentage de femmes présentes dans les conseils d'administration, entre 1990 et 2015.

Les résultats donnent à voir une féminisation tendancielle des organisations agricoles depuis le début des années 1990. Pour autant, parmi les 39 organisations référencées, 21 n'atteignent pas les 30 % d'élues au sein de leurs instances dirigeantes (16,9 % de femmes en moyenne dans les conseils d'administration départementaux des syndicats, par exemple). En outre, les femmes s'enracinent en moyenne moins longtemps dans leur mandat que leurs homologues. Enfin, l'augmentation du taux de féminisation ne correspond pas mécaniquement à une augmentation des effectifs féminins.

Les organisations agricoles n'échappent pas à l'existence d'une division sexuée horizontale des responsabilités : surreprésentation des femmes dans les « petits » mandats (à caractère social, territorial, ou dans la valorisation de filières de niche), quasi-absence dans les mandats prestigieux (syn-

dicaux, économiques et techniques). Les organisations elles-mêmes sectorisent les postes selon un fléchage genré des compétences : on retrouve plus fréquemment les femmes comme trésorière que comme présidente. De même, les responsables féminines s'investissent sur des thématiques supposées conformes aux qualités et compétences « naturelles », car venant prolonger les fonctions professionnelles (le travail administratif, la diversification et le travail relationnel dans l'emploi de main-d'œuvre), mais aussi domestiques et parentales.

Plafond de verre

À ces clivages entre « bastions féminins » et « bastions masculins » s'ajoute une division verticale des mandats. Celle-ci s'appuie sur des mécanismes formels et informels qui empêchent les femmes d'accéder aux postes les plus élevés dans les hiérarchies (« plafond de verre »). Plus présentes à l'échelle locale, les responsables féminines passent également difficilement les seuils d'engagements départementaux, et plus encore régionaux.

Trois types de facteurs expliquent ces constats chiffrés. En premier lieu, des causes « matérielles » liées aux contraintes domestiques et parentales. Les femmes engagées évoquent les tensions entre les sphères de vie, la nécessité d'une organisation millimétrée, des équilibres précaires, des tirailllements et, parfois, un sentiment de culpabilité. Ces perceptions sont liées en partie à des rôles sociaux intériorisés, mais elles sont également engendrées par la faible

participation domestique du conjoint. La pénurie de l'offre d'équipements d'accueil d'enfants et de services, leurs horaires d'ouverture inadaptés, amplifient ces pressions.

En second lieu, des causes organisationnelles, liées aux pratiques et aux routines militantes. Un modèle de militantisme persiste, fondé sur une forte disponibilité. En outre, le système d'avancement passant par une obligation « tacite » de cumul, il rend l'engagement chronophage et accroît les tensions précédemment mentionnées. D'autant plus qu'il faut du temps pour se faire connaître et entretenir un réseau nécessaire à la progression hiérarchique qui fonctionne selon des logiques de cooptation et d'interconnaissance. Il faut enfin compter sur l'effet censurant d'un environnement militant parfois empreint de sexisme.

Enfin, un ensemble de représentations symboliques façonne les qualités attendues du/de la bon-ne représentant-e agricole. L'archétype du dirigeant demeure calqué sur des attributs masculins assez stéréotypés (ambition, tonus, hauteur de vue, pilotage, charisme...). En miroir, les stéréotypes « féminins » fonctionnent comme « auto-censure », voire comme « auto-disqualification » des femmes par rapport à l'exercice du pouvoir (demandent moins de promotion que les hommes, ne font pas montre d'ambition...). Plus précisément, le sentiment d'incompétence est expressément lié au contenu du rôle attendu au sein de l'organisation militante. Par exemple, les fonctions gestionnaires et protestataires sont deux composantes du répertoire syndical dont les agricultrices se sentent éloignées, parce qu'elles supposent que trois qualités leur font défaut : la connaissance du « milieu » agricole (enjeux fonciers, maîtrise technique), la constance idéologique (défendre ses positions, les tenir jusqu'au bout) et l'appétence agonistique (goût pour le débat, manifestations, blocages). ■

Clémentine Comer,

sociologue et auteure d'une thèse sur le sujet



Trois femmes occupent l'un des sept postes du secrétariat national de la Confédération paysanne pour la mandature en cours (2017-2019). C'est la plus forte représentation de paysannes au sein de l'exécutif du syndicat depuis 1987 et la création de celui-ci. Toutefois, la Conf' n'a connu qu'une seule porte-parole nationale – Brigitte Allain, de 2003 à 2005 – sur quatorze titulaires de ce mandat en trente ans.

L'égalité hommes-femmes : une utopie ?

Par Michèle Riot-Sarcey, historienne.

Aujourd'hui, nous avons l'égalité des droits mais pas une égalité de fait. Comment en est-on arrivé là ?

Nous sommes toutes et tous en rapport direct avec cette devise républicaine héritée des Lumières et de la Révolution française : « Liberté – Égalité ». Cependant, c'est une devise et non un état de faits. Les droits des femmes ne leur sont accordés en France qu'un siècle et demi après les droits des hommes. Où est la vérité ? Hegel disait ainsi : « *Il n'y a de vérité qu'abstraite* ».

Depuis les Lumières, tous les régimes politiques se sont basés sur l'idée que la grande majorité du peuple d'Occident était appelée à devenir libre. La liberté a été alors totalement identifiée aux hommes qui, pendant le processus révolutionnaire, étaient réellement libres, concrètement libres. Ceux qui ont pensé la liberté politique, en tant que principe universel, étaient ceux qui l'expérimentaient.

Qui était libre dans ces années-là ? Les hommes qui avaient un minimum de temps. Parce que pour accéder aux savoirs, il faut avoir du temps, donc des disponibilités financières. Tocqueville expliquait ainsi : « *Jamais le peuple ne pourra accéder à la même liberté que les aristocrates ou les bourgeois parce que le peuple manque de temps, puisqu'il passe le plus clair de son temps à travailler.* »

L'inégalité est là. Les individus qui travaillent n'ont pas le même temps pour accéder à la connaissance et pour pouvoir gérer la chose publique. Ainsi, au XVIII^e siècle, la majorité de la population masculine n'était pas libre, d'où les premières manifestations et insurrections après la Révolution française qui ont conduit ces hommes non-libres à tenter de se libérer.

En 1848, avec le suffrage universel, puis à la fin du XIX^e siècle avec la naissance de la III^e République, le peuple acquiert une certaine forme de liberté. Mais pour que le citoyen puisse accéder à la même liberté que l'aristocrate ou le bourgeois, il fallait qu'il ait un minimum de temps. Ce minimum de temps, ce fut cette libération sur la domesticité. L'homme du peuple s'est libéré d'un

temps uniquement sur le dos de l'autre. L'autre, ce sont les femmes.

Les femmes ont été pensées hors de l'espace public, au point que les hommes les plus aliénés, les plus soumis à la domination du système, ont revendiqué la même liberté que les hommes libres. Ils ont œuvré pour que la femme reste au foyer : la libération des femmes les aurait empêchés de disposer du temps pour gouverner au sens plein du terme.

Statut à part

Dans une société inégalitaire, la démocratie représentative ne peut être mise en œuvre qu'à partir d'une construction, d'une formation méticuleuse des identités sociales. On a ainsi fabriqué pour les femmes un statut à part, hors de l'espace public. Elles ont été pensées dans une catégorie sociale entre spiritualité et nature, médiatrices entre les hommes et Dieu, assujetties à la maternité. Les femmes ne pouvaient exister socialement qu'en tant que mères. On a fait une confusion-fusion entre la défense des femmes et la défense de la maternité.

D'où une incompréhension totale du féminisme. Le féminisme n'était pas compatible parce qu'il veut dire, au sens le plus élémentaire du terme, égalité des hommes et des femmes.

Le féminisme entendu par les politiques, c'était le féminisme au féminin, donc la défense de la famille. Or ces valeurs du féminin, au sens politique du terme, ont

été conçues pour mettre à l'écart les femmes du politique.

Aujourd'hui, on constate une ascension des femmes, qui sont au plus près de la « femme », qui revendique la double journée de travail, la maternité et les valeurs féminines. On comprend mieux aussi les raisons pour lesquelles Ségolène Royal, avec énormément de facilité et de subtilité, se faisait photographier à la maternité. L'ascension des femmes est inversement proportionnelle à l'idée qu'elles se font du féminisme égalitaire.

Voilà pourquoi Égalité et Liberté sont incompatibles. Parce qu'Égalité et Liberté ont toujours été pensées dans la parité. Autrement dit, on n'est égal que dans une liberté semblable. Ce mot « parité » n'a pas été inventé mais correspond à une réalité. La parité, ce n'est pas l'égalité. En démocratie représentative, l'égalité, c'est quand on accède au gouvernement des hommes dans une liberté semblable aux hommes libres.

Mais si on veut accéder à l'égalité réelle, qui signifie être en capacité de pouvoir parler à tout individu, quel qu'il soit, quelle que soit son origine, sa situation, et débattre ensemble de ce qu'est le pouvoir d'être citoyen-ne, cela signifie autre chose. Cela implique pour chacun-e un respect de l'autre au point que la totalité des individus puisse accéder à cet espoir de liberté que je dirais non pas libéral, mais libertaire. Cette liberté libertaire, c'est une égalité véritable dans le respect de l'autre, avec les mêmes connaissances. ■

Et pour aller plus loin...

- Pour remonter dans le temps : *Histoire du féminisme*, par Michèle Riot-Sarcey. Collection Repères, éditions La Découverte.
- Pour décrypter ce qui se passe : *Les nouvelles hétérosexualités*, par Daniel Welzer-Lang, Éditions Erès.
- Pour celles et ceux qui préfèrent la bande dessinée : *L'origine du monde*, par Liv Strömquist, Éditions Rackham.
- Pour se révolter : *Majorité opprimée*, d'Éléonore Pourriat. (visible sur Youtube : <http://youtube.com>)
- Pour comprendre ce qu'est la non-mixité : *Océanosemarie sèche les pleurs des hommes blancs*. (visible sur Youtube)
- Pour s'émouvoir : *Une sorcière comme les autres*, chantée par Anne Sylvestre.

1920 • Une femme peut adhérer à un syndicat sans l'autorisation de son mari.

1944 • Les femmes françaises obtiennent le droit de vote.

1956 • Le CNJA prévoit une représentation minimale obligatoire des femmes à tous les niveaux de son organisation.

1965 • Une femme peut travailler sans l'accord de son mari.

1967 • La contraception est autorisée.

1970 • Création du Mouvement de libération des femmes.

1972 • Une loi impose l'égalité des salaires entre hommes et femmes à travail égal.

1976 • Michèle Chezalviel devient la première femme présidente d'une FDSEA (Corrèze).

1976 • Mise en place du congé maternité pour les agricultrices.

Mai 68 du côté des paysan·nes

Par Marie Paule Lambert. En 1968, elle est paysanne à Teillé, en Loire-Atlantique, et engagée activement dans le syndicalisme. Elle était l'épouse de Bernard Lambert (décédé en 1984), un des fondateurs du mouvement des Paysans travailleurs.

En Mai 68, la Loire-Atlantique est en effervescence. Dès le 8 mai, un rassemblement régional ouvrier·es – paysan·nes auquel se sont joints les étudiant·es affiche : « *L'Ouest veut vivre !* ». Les leaders syndicaux mettent en avant la défense de l'emploi, des salaires, de la Sécurité sociale et du développement régional. Les organisations paysannes sont l'élément moteur de ce rassemblement.

C'est comme le laboureur au printemps sur un terrain bien travaillé. Dans cette Bretagne excentrée, ouvrier·es, paysan·nes et étudiant·es partagent les mêmes inquiétudes. Le 8 mai, je garde en mémoire, plus que la pluie torrentielle, la force qui se dégage de cette foule immense. Parmi les orateurs, place de la Duchesse Anne à Nantes, mon mari, Bernard Lambert, ancien député et secrétaire général de la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles).

Les défilés s'enchaînent. Puis le 14 mai, SUD Aviation Bouguenais (dans la banlieue de Nantes) devient la première usine occupée en France, lançant un mouvement d'occupation et de grève générale dans le pays.

Le 24 mai, des paysan·nes de tout le département convergent vers Nantes. Plusieurs milliers se retrouvent place de la Duchesse Anne, renommée Place du Peuple... C'est la prise de conscience que nous n'étions pas des gens à part, des « ploucs »... Après la dispersion de la manifestation, il y a plusieurs heures d'émeute, cette nuit reste dans les mémoires comme la « nuit rouge ».

Le monde paysan n'est bien sûr pas unanime. Certains sont sensibles au discours du pouvoir gaulliste et ne veulent pas de ce désordre, mais ce sont aussi leurs frères, sœurs, et voisin·es qui sont en grève dans les usines...

Qu'est-ce qui entraîne les paysan·nes dans cette « chienlit » ? Certains éleveurs et petits paysans ne se sentent pas défendus par la Fnsea. En plus, de nombreux jeunes

issus de la Jac (Jeunesse agricole chrétienne) ont investi la FDSEA de Loire-Atlantique et déjà soutenu des grèves. Et les rencontres entre mouvements de jeunes – Jeunesse agricole chrétienne, Jeunesse étudiante chrétienne, Jeunesse ouvrière chrétienne –



nous avaient déjà préparés aux relations, parfois conflictuelles, mais qui facilitaient la compréhension réciproque.

Responsable des questions « enseignement » dans le bureau départemental du CDJA (Centre départemental des jeunes agriculteurs) et ayant travaillé dans l'équipe sur les problèmes de carte scolaire, je participe à des débats à la fac sur le sujet pendant le mois de mai. Pour la première fois, je mets les pieds à la fac : quelle ambiance ! L'amphi est comble. J'ai l'impression qu'avec les étudiant·es, nous marchions dans la même direction...

À la maison, il y a beaucoup d'animation, des réunions syndicales se tiennent souvent dans la salle à manger. On discute des discours de Bernard. Il est souvent absent, j'essaie de pallier mais, avec quatre

enfants et une exploitation de 27 vaches laitières, c'est parfois compliqué.

Lorsque les gaullistes organisent leur manifestation le 1^{er} juin, je suis dans les locaux de la FDSEA, rue de Strasbourg, à Nantes, par où passe le cortège bardé de drapeaux tricolores... Nous sortons regarder leur manif. Ils nous narguent. Nous prenons un coup au moral. La récré est terminée. Nous sommes renvoyés aux vaches et aux fourneaux. On avait pris la parole durant toutes ces manifestations et ces rencontres... On a le sentiment que tout s'éteint !

Pour une femme paysanne, militer en 1968, cela n'allait pas de soi ! Le plus souvent, nous étions là pour pallier sur la ferme les absences du mari militant. Quand nous nous engageons, c'était généralement avec l'accord tacite ou explicite du mari, et en s'arrangeant pour que les absences perturbent le moins possible la marche de la maison. En ce qui me concerne, il fallait d'abord avoir envoyé les enfants à l'école, trouvé quelqu'un-e pour garder le petit dernier, prévu le repas si nécessaire et être de retour le soir pas trop tard pour les enfants.

Pour me rendre à Nantes, j'avais la chance d'avoir des voisins pas trop loin, eux aussi militants, qui pouvaient passer chez moi me prendre en voiture. Cela intriguait fortement les gens : partir souvent de sa maison avec d'autres hommes que son mari, ça ne pouvait être que des histoires louches !

Ensuite, difficile d'être au four et au moulin... Partir une journée pour militer, c'était du linge pas repassé, du ménage pas fait. C'est-à-dire déroger aux critères de la bonne maîtresse de maison tels qu'ils étaient vus. J'avais, si je peux dire, la chance de ne pas être originaire de la commune où je vivais. Donc les copines d'école ne venaient pas à la maison me seriner tout ce qui pouvait se colporter sur mon compte... Cela n'empêchait pas les langues de marcher, même si je n'en étais pas toujours informée. ■

2014 • Imposition législative d'une représentation équilibrée des femmes aux élections professionnelles agricoles.

Il y a aujourd'hui 4 départements dans lesquels il y a des femmes présidentes de chambre d'agriculture : le Jura, la Mayenne, la Drôme et les Côtes-d'Armor. 4 sur... 93 !

1980 • Création du statut de conjoint « participant aux travaux ».

1999 • Création du statut de conjoint collaborateur (application en 2000).

2000 • Loi sur la parité aux élections.

2010 • Autorisation du GAEC entre époux. Le combat a été porté par la Confédération paysanne, mais aussi par la commission agricultrices de la Fnsea.

Bécassine, paysanne

Par la commission « femmes » de la Confédération paysanne.

Je m'appelle Bécassine, j'ai 58 ans, je suis paysanne et j'ai envie de partager avec vous mes expériences plus ou moins heureuses à la ferme et au syndicat.

En 1980, j'ai choisi de ne pas reprendre la ferme de mes parents. J'avais 22 ans, plein de projets, et surtout j'étais amoureuse de Maxime qui voulait changer le monde rural avec un élevage de vaches laitières. À cette époque je revendiquais une totale indépendance : je serai libre, j'aurai ma part dans l'installation.

À la chambre, je présente mon projet à la conseillère : vingt vaches laitières en transformation et vente directe, avec conver-

sion en agriculture biologique. Elle me prend de haut, examinant mes appuis masculins éventuels « pour y arriver ». Je lui demande à quel statut je peux prétendre : « Pourquoi un statut ? Du moment que vous travaillez... »

Malgré tout, je me suis lancée : comme « ayant droit de mon conjoint » – ayant droit de rien ! –, juste le droit de me tuer au travail, éventuellement de tomber malade, mais surtout pas de prétendre à un vrai statut et à la retraite.

Entre-temps, me voilà enceinte ! Quel bonheur, moi qui rêvais de mettre au monde une petite repreneuse potentielle ! Comment assumer les 13 heures par jour

de boulot avec un bébé dans les bras ? Heureusement, il y a le service de remplacement et le tout nouveau droit au congé maternité ! Mais je continue quand même d'assurer l'intendance, grosse de huit mois.

Mon mari n'arrête pas de me juger et de me critiquer : « Tu n'es bonne à rien, viens vite te coucher, tu me déranges avec la lumière de la cuisine... » Je suis peut-être idiote, mais je sais que demain, il faut que je bosse. Quand je rentrerai du marché, j'aurai à faire les fromages, servir les clients et ranger la maison. En plus, je n'ai pas d'argent, je suis dépendante de lui. Il gère tout.



Je n'ai ni statut, ni partage des décisions, ni revenu. Et surtout aucune reconnaissance de mon travail.

L'autre jour, j'ai fait la connaissance de Sylvaine au guichet de la MSA. Elle me raconte qu'à la coopérative agricole, elle a voulu acheter un outil, et l'employé lui a répondu : « *Votre mari en a déjà un.* » Ils nous prennent pour quoi ?

En plus bien qu'en EARL puis en Gaec avec son mari, les courriers sont adressés à 90 % à Monsieur. Elle me dit « *Je me suis toujours demandé ce qui se passait dans un Gaec entre hommes.* »

Après plusieurs années, j'ai divorcé, et je me suis re-mariée avec un paysan qui me respectait. Je me sentais renaître !

En 2000, l'année où un nouveau statut est né, celui de conjointe collaboratrice, je me suis inscrite. C'était mieux qu'ayant droit (de rien), mais pas l'idéal. Néanmoins j'ai repris un peu confiance en moi et j'avais plein de projets. C'est justement à ce moment-là que j'ai rencontré Nadine, on est devenues rapidement de bonnes copines. Elle m'a poussée à prendre des responsabilités à la Conf'. J'étais déjà sensibilisée, je lisais *Campagnes solidaires*, mais j'étais encore loin d'adhérer.

Avec mes trois gosses à la maison, j'ai hésité, mais j'en avais tellement envie... Et du coup, j'ai trouvé des solutions : adhésion au service de remplacement, simplification du travail en notant tout pour une meilleure communication avec les autres personnes travaillant sur la ferme, déculpabilisation et organisation !

Après tout, il faut se lancer ! Sauf que ce n'est pas gagné. Au département, j'ai peu à peu pris mes marques. Après trois ans, j'ai participé au comité régional du syndicat. Puis les copines de la commission « femmes »

ont réussi in extremis à faire voter la parité, et elles m'ont poussée à me présenter au comité national !

À mon premier comité national, un mec me dit : « *Ah oui, c'est à cause de la parité que tu es là ! Moi je suis contre, tu prends la place d'un homme valable.* » Ça, c'est dit ! Je n'osais pas m'exprimer, alors Nadine m'a aidée. Elle m'a incitée à préparer une prise de parole sur un sujet et à intervenir à chaque comité. Mais entre les soi-disant re-formulations de mes propos, les brouhahas quand je parlais, les interruptions du style « *ça a déjà été dit, faut être efficaces* », je n'y arrivais pas. Le nombre de fois où je suis repartie en me disant « cette fois c'est la dernière ! »... Puis je finissais par revenir, en constatant qu'on était de moins en moins de femmes et de jeunes à chaque réunion.

Il faut dire que s'impliquer, c'est beaucoup de sacrifices : partir à 4 h 30 prendre son TGV, après avoir préparé le boulot et les commandes pendant deux jours, arriver stressée, fatiguée, inquiète d'avoir laissé tout le boulot et la responsabilité des mêmes au conjoint, et se voir rabaissée par des mâles dominants et méprisants, c'est vraiment dur ! Un jour il y en a un qui m'a fait une réflexion désobligeante, ça m'a tellement bouleversée que je suis devenue muette pendant plusieurs heures. Alors que je demandais un peu de temps pour défendre une ligne politique, étant nouvelle, il m'a dit, voyant que je rapportais un sandwich à quelqu'un de bien plus important que moi : « *Tu vois, tu sers à quelque chose au Comité national !* »

Après, on dit qu'il manque des femmes et des jeunes à la Conf', mais si on veut qu'elles viennent, il faut un peu plus de bienveillance. Enfin, toute bêtasse que je suis, j'ai quand

même fini secrétaire nationale. Un jour, à un congrès, je me trouve à table avec sept hommes, dont le préfet local. Il suggère de faire un tour de table de présentation. Quand mon tour arrive, juste avant que je m'exprime il dit : « *Merci, et bon appétit !* » J'ai bondi, j'ai dit : « *Et moi, je m'appelle Bécassine, je suis paysanne et secrétaire nationale.* » Il s'est alors confondu en excuses, mais c'était trop tard.

Aujourd'hui, je suis en Gaec avec mon mari, et j'en suis fière : c'est grâce au combat de la commission « femmes » du syndicat qu'on peut prétendre à ce vrai statut. Je cotise mais je sais pourquoi ! À la commission « femmes », on rigole bien : on se raconte nos histoires et on en tire des leçons, sans jugements. Souvent, on manque de reconnaissance dans notre métier. Même si on est super pro, on se sent obligées d'en faire plus. Marie m'a raconté que comme bergère elle se sentait obligée de porter la brebis la plus lourde, sans broncher. Geneviève donne les noms des vaches à l'inséminateur, mais il se sent obligé de vérifier auprès du « patron ». Véro s'est mariée en gardant son nom mais tous les courriers arrivent au nom de son mari. Elle ne peut pas prétendre au fond Vivea, vu qu'elle n'a pas le même nom ! Et puis Anne raconte qu'au cours d'un tour de table, une femme passe son tour. Elle lui dit « *Et toi ? Qu'es-tu ?* » Et l'autre de répondre : « *Je suis la femme de...* ». Du coup, je suis encore plus motivée pour participer à la commission « femmes ». C'est urgent de changer l'ordre des choses. Je gagne en confiance, je me sens moins bête, sans vouloir offenser les animaux qu'on élève. J'ai pris conscience qu'on représente la moitié de l'humanité ! Surtout, à force de militer avec mes copines, je peux affirmer que je suis fière d'être une femme à la Conf'. ■



La planche dessinée en illustration de cette double page est extraite de la bande dessinée en cours de réalisation : *Il est où le patron ? Chroniques de paysannes*, par le Collectif Superpaysannes : superpaysanne@gmail.com

Plus de 30 ans de lutte pour les droits des paysannes

Par Nicole Poupinet, ancienne secrétaire nationale de la Confédération paysanne

En 1981, après l'élection de François Mitterrand qui reconnaît le pluralisme agricole, la Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans (CNSTP) a été créée pour constituer des listes aux élections professionnelles de 1983. Le groupe « femmes » de la CNSTP se constitue spontanément car les hommes disent à cette époque-là qu'ils ne parleront pas à notre place. Dans mon département, la Mayenne, il y a une femme dans les trois premiers de la liste aux élections à la chambre d'agriculture. Elle est élue.

Nos revendications portent déjà sur le statut, le congé de maternité pour les paysannes, les droits à la retraite...

Puis, en 1987 la Confédération Paysanne est créée. Lors de sa constitution, le

congrès ne retient pas le principe de renforcer le groupe « femmes », mais plutôt celui d'inciter les femmes à participer au travail des commissions, de manière transversale.

En 1999, un groupe de travail fait des propositions concernant les statuts pour la loi d'orientation agricole. Nous proposons un « statut de l'actif agricole », avec les mêmes droits et les mêmes cotisations... Mais la loi accouche d'une souris : à la place de notre proposition, nous obtenons le statut de « conjointe collaboratrice ». C'est ce statut, tellement rétrograde (autorisation du conjoint, restreint aux couples mariés, droits à la retraite complémentaire limités...) qui nous motive pour reconstituer un groupe « femmes ».

Nous nous attaquons à la mise en place de la parité au sein de la Confédération paysanne. Nous proposons que dans les instances nationales, la représentation soit d'un tiers de femmes minimum, et que s'il n'y a pas de femme élue ou de candidate à tel ou tel poste, la place ne soit pas prise par un homme. Cette proposition est votée à l'assemblée générale qui suit le congrès de Castres de 2001.

Très tôt nous avons adhéré à la Marche mondiale des Femmes⁽¹⁾, et nous aimons rappeler que, comme les femmes de la Via campesina, nous ne voulons pas la moitié du gâteau, mais la moitié de la boulangerie ! ■

(1) marchemondialedesfemmesfrance.org

Un statut identique pour chacun·e !

Par Marie-Hélène Chancelier, ancienne secrétaire nationale de la Confédération paysanne

A la commission sociale du syndicat, les paysannes se battent pour que la protection sociale des non-salariés agricoles soient identique pour toutes et tous, et qu'elle rejoigne celle des catégories sociales les mieux protégées (salarisées, fonctionnaires), que ce soit pour les accidents du travail, les arrêts maladie ou les retraites.

Mais à ces soucis s'ajoute celui de la différence de protection sociale à l'intérieur du milieu non-salarié agricole. Les moins mal loties étaient et sont les cheffes d'exploitation. Les autres, conjointes d'exploitation, conjointes collaboratrices (plus souvent des femmes), aides familiales et cotisantes solidaires ne bénéficient que d'une bien maigre protection sociale, qui découle d'une non-reconnaissance. Cette faiblesse de leur protection sociale est particulièrement criante lorsqu'arrive la retraite.

Aujourd'hui, les femmes travaillant dans le secteur agricole non salarié sont moins nombreuses, mais elles le sont par choix. Elles savent qu'elles veulent exercer ce métier et ce qu'elles veulent y faire. Elles sont prêtes à se bagarrer pour avoir accès au statut de paysanne cheffe d'exploitation. Le métier subi, embrassé lors du mariage, c'est de l'histoire ancienne. Quand elles le choisissent en couple, ce n'est pas par abnégation. Donc pas question d'accepter un sous-statut ! Heureusement, depuis 2006, deux personnes pacsées ou mariées travaillant sur une même structure peuvent avoir accès au même statut de cheffe d'exploitation, constituer un Gaec et donc accéder à la même protection sociale.

Il existe une autre gageure à relever pour avoir accès au métier de paysanne : c'est l'accès au foncier qui conditionne l'accès au statut. C'est compliqué lorsqu'on ne succède pas à un·e parent·e, et bien évidemment pas

plus simple si l'on est du sexe féminin, même si un bout de chemin a été parcouru dans les mentalités. Fort heureusement, grâce à la Confédération paysanne, un nouveau verrou vient de tomber, celui de la surface minimum d'installation (SMI), critère qui était éliminatoire pour celles qui ne trouvaient pas les hectares requis. Aujourd'hui, le nombre d'heures travaillées en regard des projets portés permet d'obtenir le statut de cheffe d'exploitation. Et les femmes porteuses de projet ne nécessitant que de petites surfaces sont sur-représentées au sein des associations d'accompagnement à l'installation (Ciap, Ahear). C'est une victoire qui les concerne en premier lieu.

Les progrès sont réels en matière de protection sociale mais il reste encore beaucoup à faire (progressivité des cotisations, retraites insuffisantes) : la Commission sociale de la Conf' n'est pas prête de se mettre en vacances ! ■

La non-mixité libère la parole

Par Christine Riba, secrétaire nationale de la Confédération paysanne

Au sein d'ECVC, la branche européenne de la Via campesina, des règles de fonctionnement ont été mises en place pour permettre l'expression de toutes. Les Assemblées générales sont précédées de l'Assemblée des jeunes et

de l'Assemblée des femmes. Aucun homme n'est accepté dans cette dernière : l'expression des femmes ou de beaucoup de femmes ne peut pas être la même en présence d'hommes. Et même si cette présence n'empêchait l'expression que d'une

femme, pour elle et par principe au nom de toutes les autres, la non-mixité resterait la règle.

Ainsi, un climat de confiance s'installe dès le début des rencontres et la parole se libère. Cette année encore, plusieurs femmes ont .../...

.../... dénoncé un comportement patriarcal de la part de collègues de leur syndicat : impossibilité pour elles d'accéder à des missions de représentation sans être chapeautées par un homme, d'être à une tribune et d'avoir la parole comme les hommes... Une femme a même montré sa carte de visite sur laquelle on trouve aussi nom et coordonnées de son collègue, ce qui n'est le cas de personne d'autre dans son comité... Cela nous a ainsi permis, en plénière, de dénoncer ces pratiques et donner à cette femme et à d'autres une légitimité à réclamer sa place lorsqu'elle se sentira bafouée, en se référant à ce que le mouvement a réaffirmé.

Sur un autre plan, dans certains pays, les femmes n'ont aucun droit de propriété sur le foncier : si une femme hérite d'une parcelle, son mari en devient propriétaire ! Ces espaces de partage d'expériences, de revendications, d'informations sur les lois et les droits donnent aux unes et aux autres idées, courage, légitimité pour porter des luttes dans nos pays.

Lors d'un atelier à la conférence d'ECVC à Bilbao l'été dernier, un temps d'expression autour des personnes transgenres a été organisé. Quelques-un-es ont décidé de porter à bout de bras ce sujet qui pro-

voque interrogation et malaise dans les sociétés, rurales particulièrement. Témoignages et échanges de vécus, de ressentis lorsqu'on ne se reconnaît ni femme ni homme ou les deux à la fois. Rien n'existe pour prendre en compte la situation de ces personnes qui se trouvent vivre entre deux identités alors que tout dans nos sociétés est genré. Et là encore, ces temps intenses de rencontre et de partage permis par la Via campesina donnent à tout le monde de quoi défricher et lutter chacune dans son pays pour obtenir le meilleur pour les paysannes, les paysans, la planète entière. ■

La parité, un long fleuve pas tranquille

Par Josie Riffaud, déléguée au Comité de coordination international de la Via campesina, de 2004 à 2013

La Via campesina a fait de la parité et de la lutte contre les violences faites aux femmes une règle et une priorité. Pour autant, cette règle n'est pas toujours bien appliquée. Nous avons ainsi été amenées à faire une grève de prise de parole lors d'un séminaire au Mexique, en 2013. Le sujet était d'importance : il s'agissait de travailler sur les politiques publiques en faveur de la souveraineté alimentaire.

L'organisation avait pris du retard, aussi nous n'avons eu l'ordre du jour que la veille au soir. Avec les copines de la Via campesina, nous découvrons alors, furieuses, qu'il n'y a que deux femmes qui seront à la tribune sur l'ensemble du séminaire : moi, comme modératrice, et une chercheuse. Réunion d'urgence : que faire ?

Ce n'est pas la première fois que cela arrive et nous décidons que c'est une fois de trop. Nous ferons donc une grève de prise de parole : je refuserai de modérer, on demandera à la chercheuse de reporter son intervention et aucune femme ne parlera.

Nous n'avons pas décidé la grève totale qui aurait consisté à désertier le séminaire car nous avions dépensé tant d'argent, parcouru tant de kilomètres... Il y avait beaucoup de journalistes et nous ne voulions pas étaler nos problèmes internes.

Immédiatement, les hommes du comité de coordination se sont excusés, mais nous avons tenu bon. Pas question d'accepter les éternels arguments du style : « On a fait au plus simple, au plus vite, on n'a rien contre vous, on n'a pas fait exprès. » Car c'est précisément ça qui est grave : ce naturel qui exclut systématiquement les femmes des tribunes, des rendez-vous, des prises de paroles publiques...

La journée s'est déroulée dans une ambiance « particulière » ! Le matin, aucune femme à la tribune, aucune prise de parole lors du tour de table. L'après-midi était consacrée à des ateliers : nous avons décidé de nous y retrouver qu'entre femmes.

Le lendemain, la répartition des prises de parole était paritaire. Nous avons prévenu que nous serions prêtes à recommencer... La 6^e conférence qui s'est tenue quelques mois plus tard à Jakarta a été très paritaire ! ■

viacampesina.org/fr/femmes-via-campesina



Droits des femmes : la lutte continue !

La Confédération paysanne est féministe, au sens où elle porte l'idée que tou·tes les travail·euses, quel que soit leur genre, doivent bénéficier des mêmes droits. Logiquement, elle exige aussi la fin des remarques sexistes et des violences faites aux femmes.

Depuis les « origines » de l'humanité, les femmes subissent la domination des hommes. C'est culturel, intrinsèque, reproduit par les hommes mais aussi par les femmes, dans tous les milieux sociaux. On se rappelle Cécile Duflot sifflée à l'Assemblée nationale parce qu'elle avait mis une robe... Je pourrais témoigner des mots et attitudes subis durant mon engagement militant. Si nous observons bien, nous voyons que les femmes se font bien plus souvent couper la parole que les hommes, qu'elles ont plus de mal à la prendre. Mais les hommes ne voient pas, ou ne veulent pas voir, les violences qu'ils disséminent par leurs comportements en réunion, la place à laquelle ils se mettent à table, les remarques désobligeantes qui leur paraissent anodines, voire « drôles »... Personne n'est épargné, et les femmes par culture s'y soumettent parce que « c'est normal ». Cela demande une vraie énergie de regarder ce qui se passe et de reconnaître que la parole que je viens de

subir est une violence, donc une injustice. Quand les mots et les comportements sont caricaturaux, c'est simple et facile ; quand cela devient insidieux, généré par des hommes qui se disent « féministes », alors ça devient encore plus compliqué à combattre. Mais nous sommes tou·tes issu·es de cette culture de domination : faire preuve d'empathie demande une grande énergie, demande de faire tomber ses propres représentations stéréotypées. C'est un long chemin.

La Confédération paysanne est féministe, au sens où elle porte l'idée que tou·tes les

économiques et fiscaux, mais aussi mêmes devoirs (formation, fiscalité, retraite...). Nous voulons un même système de cotisations et les mêmes droits à la retraite pour toutes et tous, le versement de la retraite complémentaire obligatoire aux conjointes retraitées (cette « complémentaire » ayant été attribuée gratuitement aux chefs d'exploitation), les mêmes droits sociaux en matière de congés maternité et de paternité que les autres catégories socio-professionnelles (durée, droit au remplacement pour congé de paternité et congé parental)...

La Confédération paysanne exige la fin des remarques sexistes et des violences faites aux femmes. Nous ne voulons plus entendre : « Pourquoi tu veux t'installer ? T'es célibataire ! », « Il est où, le patron ? » ou encore « Pourquoi vous voulez un statut ? », comme nous ne voulons plus des discriminations et violences. Nous exigeons aussi la parité dans les instances représentatives. Enfin, nous dénonçons les communications publiques stéréotypées de genre dans le monde agricole, et plus largement (on pense à la der-

nière campagne débile d'Interbev, ce début d'année, sur « les filles à côtelettes »).

Plus globalement, les femmes font toujours face à des inégalités inacceptables : pauvreté, travail précaire, discrimination salariale, accès aux postes à responsabilité, partage des tâches... Tout comme s'avère encore compliquée la reconnaissance de leur droit à disposer pleinement de leur corps quand le risque aux reculades est grand. Restons vigilants, restons vigilantes !

L'espoir peut venir des Espagnoles : le 8 mars 2018, elles étaient 6 millions à faire grève pour dénoncer les discriminations sexistes, les violences envers les femmes et la persistance des inégalités dans la sphère privée. 5 millions de femmes ont défilé dans un pays où la réaction démagogique et morale n'est jamais bien loin pour ratisser des voix malsaines. Merci à celles qui ont lutté et luttent parfois au prix de leur vie ! Non seulement il ne faut rien lâcher, mais il nous faut conquérir de nouveaux droits !

En écrivant cet article, je pense particulièrement à ma fille, Jeanne, 11 ans. ■

Cécile Muret,

paysanne dans le Jura, secrétaire nationale



Tirer la langue jusqu'à l'égalité

Dans son livre *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !*, Éliane Viennot explique comment « le sexisme de la langue française ne relève pas de la langue elle-même, mais des interventions effectuées sur elle par des intellectuels et des institutions qui s'opposaient à l'égalité des sexes ». Jusqu'au XVII^e siècle, on pouvait écrire : « ce peuple a le cœur et la bouche ouvertes à vos louanges » ou « autrice, inventrice, philosophe »... Puis la suppression progressive de ces mots est allée de pair avec le recul du statut des femmes dans la société. Malgré des résistances chez les femmes, ce concept de « tout ce qui est masculin est plus noble » s'est installé peu à peu. Et avec l'instruction obligatoire, le genre masculin va vraiment dominer le genre féminin, préparant ainsi les écolières et les écoliers à occuper des places différentes et hiérarchisées dans la société.

Depuis plus de deux ans, *Campagnes solidaires* pratique l'écriture dite inclusive, en veillant à accorder en genre les noms de fonctions, grades, métiers et titres, en usant du féminin et du masculin par la double flexion, l'épicène ou le point milieu. En espérant qu'un jour, comme ce fut le cas de la Suède il y a quelques années, une réforme de l'orthographe et de la grammaire françaises répondra aux enjeux, aux attentes et aux besoins de notre société.

Véronique Léon, paysanne en Ardèche

Pour aller plus loin : *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !* – Petite histoire des résistances de la langue française – Éliane Viennot – Éditions iXe – avril 2014 – 128 pages.